



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-738

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Service concours statutaires

75-2024-10-16-00015 - Arrêté fixant la composition du jury concours CSE
externe (2 pages)

Page 3

75-2024-10-16-00016 - Arrêté fixant la composition du jury concours CSE
interne (2 pages)

Page 6

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-10-16-00015

Arrêté fixant la composition du jury concours
CSE externe

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2021 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2019-54 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 04 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022—07-05-00012 du 5-07-2022 modifié fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté de janvier 2024 portant délégation de signature de la directrice des ressources humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

La Directrice des Ressources Humaines entendu ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le jury du concours externe pour l'accès au grade des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière prévu par l'arrêté directorial n° 2024-09-06-00002 du 06 septembre 2024 susvisé, est constitué comme suit :

PRESIDENT : *Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant*

**AUDUBERT-QUENOT
Marie**

Directrice du département santé, qualité de vie et conditions de travail

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

MEMBRES : Un membre du personnel de direction externe à l'APHP

MARTY Noémie	<i>Directrice adjointe de la direction qualité, risques, expérience patient, développement durable – CHU LILLE</i>
---------------------	--

MEMBRES : Un cadre socio-éducatif externe à l'APHP

SCORDIA Loïc	<i>Coordinateur adjoint de l'action sociale – EPS Ville Evrard</i>
---------------------	--

ARTICLE 2 : La Directrice des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 octobre 2024

Pour le Directeur Général,
Pour la Directrice des Ressources Humaines
empêchée,
Pour le Directeur du Département
Développement des compétences
L'Adjointe au Directeur

SIGNE

Marine LAMOLIE

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-10-16-00016

Arrêté fixant la composition du jury concours
CSE interne

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2021 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2019-54 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 04 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022—07-05-00012 du 5-07-2022 modifié fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté de janvier 2024 portant délégation de signature de la directrice des ressources humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

La Directrice des Ressources Humaines entendu ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le jury du concours interne pour l'accès au grade des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière prévu par l'arrêté directorial n° 2024-09-06-00003 du 06 septembre 2024 susvisé, est constitué comme suit :

PRESIDENT : *Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant*

DUPONT Marc

Directeur adjoint de la direction des affaires juridiques et des droits des patients

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

MEMBRES : Un membre du personnel de direction externe à l'APHP

GOLOKO Oumou	Directrice de la stratégie et des activités médico-sociales – GHU PARIS
---------------------	--

MEMBRES : Un cadre socio-éducatif externe à l'APHP

BONTEMPS Sylvie	Directrice Service social auprès des patients – GHU LILLE
------------------------	---

ARTICLE 2 : La Directrice des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 octobre 2024

Pour le Directeur Général,
Pour la Directrice des Ressources Humaines
empêchée,
Pour le Directeur du Département
Développement des compétences
L'Adjointe au Directeur

SIGNE

Marine LAMOLIE